



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/01/2018

Dossier complet le :

31/01/18

N° d'enregistrement :

2018 - 3003

1. Intitulé du projet

Extension de la zone d'activités des Dorices à Vallet (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Pierre-André PERROUIN

habilitée à représenter la personne morale

Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 6 7 | 8 6 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°- Travaux, constructions ou opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis de construire ou d'aménager ou à une procédure de Z.A.C.	Terrain d'assiette du projet comprise entre 5 et 10 ha, et SHON inférieure à 40 000 m ² => examen au cas par cas Opération : assiette foncière de 97 718 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à étendre la zone d'activités des Dorices sur un périmètre de 9,77 ha. Cette extension comprendra des parcelles cessibles, des voies de dessertes, des liaisons douces, et un ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Les parcelles cessibles seront découpées à la demande au sein d'îlots. Les parcelles les plus petites couvriront environ 1 000 m².

Le projet a pour ambition de s'intégrer dans le grand paysage, c'est-à-dire le vignoble du Muscadet.

4.2 Objectifs du projet

Le P.L.U. a mis en évidence que la commune de Vallet avait un rôle de pôle d'emploi important en proposant près de 3 000 emplois, dont 530 créés par la Z.A. des Dorices. Le P.L.U. indique également que les besoins des entreprises sont tels que de nombreuses demandes d'installation ne peuvent aujourd'hui pas être satisfaites faute d'emplacement.

La Z.A. des Dorices est aujourd'hui complète, et la Communauté de Communes Sèvre & Loire ne dispose que d'une offre foncière limitée sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, l'aménagement de l'extension de la Z.A. des Dorices répond à une stratégie communautaire globale dans laquelle la Z.A. des Dorices est reconnue comme une zone majeure (en lien avec les axes structurants, en articulation avec les pôles urbains principaux du territoire, en termes d'accueil de grandes et moyennes entreprises).

L'aménagement de l'extension de la Z.A. des Dorices a été intégrée au P.L.U. de la Ville de Vallet et a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et Paysager.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux n'est pas encore définie à ce stade, mais aura vraisemblablement lieu en plusieurs tranches. La période de travaux comprendra la phase de terrassement, la phase de travaux VRD, les aménagements paysagers, puis la phase d'aménagement des futures entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'extension de la Z.A. permettra d'accueillir 20 à 50 entreprises (selon les tailles de parcelles qui seront demandées).

L'accès principal est fléché par le rue des Ajusteurs, via la rue des Potiers. Un accès secondaire sera possible par le rue des Ferronniers. L'extension devrait accroître sensiblement le trafic local. La desserte interne en boucle devrait toutefois limiter cet effet que les axes de circulation périphérique sont à même de supporter.

Les eaux de ruissellement du projet seront prises en charge par un bassin d'étalement et de traitement situé en partie basse du terrain. Cet ouvrage dimensionné sur la base d'une pluie de retour 30 ans et d'un débit régulé à 3 l/s/ha permettra de restituer au milieu naturel des eaux dont la qualité ne nuira pas aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau.

D'un point de vue environnemental, les haies existantes seront conservées et confortées. Les zones humides repérées sur le site seront préservées vierges de tout aménagement et leur alimentation en eau sera pérennisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aménagement de l'extension de la Z.A. des Dorices fera l'objet d'une procédure déclarative au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la rubrique 2.1.5.0. (rejet d'eaux pluviales). Ce document exposera également l'ensemble des arguments permettant de montrer l'absence d'incidence de l'aménagement sur les zones humides. Il comprendra enfin un volet d'incidence sur Natura 2000.

Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale :	97 718 m ²
Surface cessible :	80 453 m ²
dont non aménageable (ZH) :	1 518 m ²
Surface de voiries publiques :	9 936 m ²
Surface d'espaces-verts publics :	7 329 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieux-dits "Les Baugars" et le
"Patis de l'Evillardière"

Rue des Ferroniers

44 330 VALLET

Cadastre :

- Section : AK
- parcelles : 14, 186, 303,
417 et 419

Coordonnées géographiques¹ Long. 01° 15' 51" N Lat. 47° 10' 56" D

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://lnpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention est en vigueur pour la RN 249 et l'A83 situées respectivement à 3 et 18 Km de l'extension projetée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide a été recensée et délimitée sur le site de l'extension. Elle fera l'objet de mesures de conservation dans le cadre de l'aménagement
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 dir. "Oiseaux" et Dir. "Habitats" les plus proches sont ceux des Marais de Goulaine, situés à plus de 5,6 Km à vol d'oiseau l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement des voiries et le creusement du bassin d'orage nécessiteront l'évacuation de matériaux, même si l'économie en termes de déblai/remblai sera recherchée. Les matériaux évacués le seront selon les filières règlementaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place au droit d'une zone viticole intensive où aucun enjeu en termes d'habitat ou d'espèce n'a été détecté lors des inventaires conduits en période favorable (été et automne 2017). Précisons également que les petits boisements situés à proximité du projet seront conservés, de même que la trame de haies. Ces éléments servent d'appui aux aménagements paysagers du projet. Les zones humides seront également préservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des terrains viticoles. Ceux-ci sont couverts par l'A.O.C. Muscadet. L'INAO a été consulté préalablement par le maître d'ouvrage et n'émet pas d'opposition au déclassement du site. L'exploitant pourra bénéficier d'un droit à replanter sur des terrains dont il dispose d'ores et déjà.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer un accroissement du trafic local qui devrait cependant rester fluide en raison de l'aménagement de voiries en boucle et d'un nombre suffisant d'accès à la zone.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Une plateforme de compostage de déchets verts est présente sur la zone d'activités et est à l'origine d'émission ponctuelle d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet comportera un éclairage urbain dans la continuité de celui de la zone existante.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de l'extension induira des rejets d'eaux pluviales de ruissellement, lesquelles transiteront par un ouvrage de traitement quantitatif et qualitatif avant restitution au milieu naturel.</p> <p>Les rejets seront rendus compatibles avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet induira une production d'eaux usées sans qu'il soit pour l'heure possible de l'évaluer précisément. Le site sera accordé au réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention toute particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet dans son environnement. Au regard du relief et des éléments végétaux existants et qui seront conservés, l'incidence reste négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale incidence du projet est paysagère. Afin de limiter au maximum ces incidences, une réflexion sur l'insertion paysagère de cette zone a été conduite. Les éléments qui en ressortent sont les suivants :

- conservation de l'ensemble des haies existantes,
- plantations complémentaires de haies le long de la rue des Ferronniers (confortement de la trame verte),
- conservation des boisements hors périmètre.

Les incidences du projet sur les eaux superficielles et souterraines a été intégrée dans la conception du projet avec la mise en place de noues de collecte et d'un bassin d'étalement complété par un ouvrage de traitement de type cloison siphonée.

Les zones humides (peu qualitatives) présentes sur le site seront préservées et pérennisées dans le cadre de l'opération par des mesures permettant le maintien de leur alimentation en eau et l'interdiction d'y réaliser tout type d'aménagement, il s'agira d'espaces verts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, cohérent avec les ambitions affichées dans le PLU, permet de répondre à la forte demande qui ne peut aujourd'hui être satisfaite. Il prend place dans un contexte viticole en continuité de l'urbanisation, qui ne présente pas de sensibilité environnementale notable. Les éventuelles incidences (rejets d'eaux pluviales, paysage, continuité...) ont d'ores et déjà été intégrées au projet puisqu'il comporte les mesures d'évitement (zones humides, haies...), de réduction (bouclage viaire...) et de compensation (ouvrages de gestion des eaux pluviales) nécessaires.

Le projet en zone 1AUF (vocation économique) s'intègre parfaitement au PLU qui intègre lui-même les objectifs de réduction de la consommation de terres agricoles et naturelles.

Au regard de ces éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Présentation synthétique du projet et de son contexte, évaluation sommaire d'incidences

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Jallet

le,

26 janvier 2018

Signature

Le Président
Pierre-André PERROUIN



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

